



NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy
Tél-Fax-Répondeur : 03.83.35.28.58
s3-nancy@snepfsu.net

TRIMESTRIEL n° 107/2022
JANVIER-FEVRIER-MARS

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro

N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

Info

Un nouveau projet d'École, de société : l'heure est à l'offensive !

L'appel unitaire à la mobilisation de la maternelle à l'université, comprenant les syndicats enseignants mais aussi la principale fédération de parents d'élèves (la FCPE) et des organisations étudiantes et lycéennes, a fait de la journée de grève du 13 janvier une grande réussite.

D'une ampleur exceptionnelle, cette mobilisation a engendré des annonces gouvernementales et un changement d'attitude. Elles ont montré que la grève des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative a eu un impact fort, et que nous pouvons obtenir quelques satisfactions. Cependant, le bilan est alarmant : dans les collèges et lycées de notre académie, 29 emplois d'enseignants vont à nouveau être supprimés et depuis que Jean-Michel BLANQUER est Ministre, ce sont 495 emplois d'enseignants qui l'auront été dans l'académie.

A l'heure où chaque établissement est chargé de se positionner sur les DHG, il nous faut tenir bon, et maintenir la pression contre les classes surchargées et les heures supplémentaires et qui aggravent le manque criant de personnel.

En EPS, en janvier le protocole resté au niveau 2 mais la FAQ penchant vers le niveau 3 a perturbé bon nombre d'entre nous. Le doute notamment sur l'enseignement de la natation était problématique. Le Snep au niveau national et académique est intervenu. Reste à pouvoir enfin retrouver le chemin de toutes les rencontres et compétitions en UNSS afin d'offrir à nos jeunes une pratique UNSS riche et complète.

Les échéances électorales ne sont guère enthousiasmantes et les programmes de beaucoup de candidats ne nous promettent à nouveau que régressions (retraite, services publics, rémunération...).

Curieusement, tout se passe comme si nous étions majoritairement résignés et prêts à accepter ce qui objectivement ne l'est pas du tout. Est-il envisageable par exemple de travailler jusqu'à 67 ans ? Est-il acceptable de repartir pour des années de gel du point d'indice et subir un nouveau déclassement social de nos métiers ? Est-il concevable de parler de privatisation de l'école, le projet présenté par Emmanuel Macron n'est-il pas inquiétant ?

Mobilisons-nous les 8 et 17 mars pour de meilleurs salaires et pensions pour toutes et tous et une réelle égalité dans tous les domaines. Et utilisons à bon escient notre prochaine bulletin de vote !

Mobilisons nous, exprimons-nous, ne nous résignons pas !

Céline Bristiel

Christine Gruzelle

Co Secrétaires Académiques du SNEP-FSU



J&S - Ukraine - Stages SNEP	2
Passer à l'acte - Equipements	3
Que fait le SNEP ?	4
UNSS : osons ! - Capa avis SIAE	5
Corpo : Mutations 2022 - Colibris	6
Corpo : Agrégés - Contacts adm.	7
Corpo : CPF - Classe Exc 2022	8





Le SNEP, comme la FSU, rappelle que la guerre n'est jamais une solution. Il appelle à la mobilisation la plus large possible pour éviter toute nouvelle escalade militaire et promouvoir une solution diplomatique.

BONNE RETRAITE PATRICK !

Nous tenons à remercier très chaleureusement notre camarade et ami Patrick CHEVALLIER, pour son engagement militant au sein du SNEP durant toutes ces années. Il a endossé avec beaucoup de rigueur, de compétences et d'humanité les rôles au sein du SNEP de: secrétaire départemental de la Meuse, secrétaire académique, élu paritaire académique et national, élu au CTA, au CTSD Meuse, en commission de réforme, au SD UNSS 55, à la FSU 55...

Patrick : nous te remercions infiniment pour ton engagement sans faille, tes idées, tes valeurs, tes convictions, ta culture, ton amour des élèves et de ton métier, de la littérature et du théâtre. Tu as sans conteste marqué les esprits de tous les collègues et camarades qui ont croisé ta route et fait un bout de chemin plus ou moins long avec toi. De notre part à tous : MERCI !!

Bon vent et profite bien de ta retraite !

L'ensemble des militants du SNEP Nancy-Metz

Stages péda du SNEP

Le stage **Double Dutch** initialement prévu le 6 janvier et annulé pour cause de Covid aura lieu / le **mardi 17 mai** au collège de **Dommartemont**. Les inscriptions seront lancées prochainement. D'autre part, un stage **Ultimate** est envisagé au mois de juin.

Christine Gruzelle

Déménagement à Saurupt : Jeunesse et Sports précurseur

Dans la perspective du regroupement sur un même site de l'ensemble des services du rectorat, qui devrait aboutir courant 2022, les personnels Jeunesse et Sports de la DRAJES Nancy (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) ont d'ores et déjà déménagé pour intégrer, dès janvier 2022, de « nouveaux » bureaux situés à Saurupt, dans le bâtiment annexe.

Les travaux dans le bâtiment principal n'étant pas achevés, cette arrivée de Jeunesse et Sports sur le site a contraint d'autres agent.es du rectorat, qui se trouvaient déjà sur place, à rejoindre, temporairement, d'autres bureaux.

Dans ce contexte peu favorable, les personnels JS ont d'autant plus mal vécu ce déménagement que leur arrivée semblait ne pas avoir été anticipée ! Non seulement les besoins spécifiques des personnels JS n'ont pas été pris en compte (paramétrage des ordinateurs et accès aux applications métiers, besoin d'imprimantes couleur en nombre, travail à des horaires atypiques ainsi que pendant les vacances scolaires, collectifs de travail régionaux éparpillés sur 3 académies, accès aux véhicules de service et à des salles de réunions équipées de système visio, ...) mais en plus les consignes générales de fonctionnement et de demande d'assistance ne leur ont pas été communiquées. Face à un tel manque d'organisation, chaque agent JS a dû se débrouiller seul, informant ensuite ses collègues dès qu'il trouvait comment résoudre tel ou tel problème.

Avec une tension extrême sur les effectifs (-45% en 10 ans de gestion par le ministère de la santé) et dans un contexte de nouvelle gouvernance du sport, le moindre accroc dans les opérations de transfert des personnels et missions JS à l'Education Nationale génère beaucoup de mécontentement et de souffrance pour les personnels JS concernés.

Et si certaines difficultés ne trouveront malheureusement pas de solution satisfaisante (EX : manque de stationnements à Saurupt), il est urgent que l'Administration (recteurs des 3 académies et DASEN) entende les demandes des agent.es, relayées par le SNEP-FSU, et se mobilise pleinement pour permettre aux personnels JS d'exercer leurs métiers ! Il en va de l'avenir du service public du sport.



Gwénaëlle Natter Secrétaire Nationale Sport SNEP-FSU



Vous savez l'importance d'avoir un syndicat fort de nombreux adhérents pour porter haut nos, vos revendications. Or, force est de constater que depuis trois années l'adhésion syndicale en générale est en baisse, alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader (effectifs importants, salaires en berne, protocoles sanitaires multiples et contradictoires, etc.) et que le partage des richesses ne cesse d'être injuste, particulièrement en cette période épidémique. Les élections présidentielles et législatives approchent. Pour porter la voix de l'EPS et du Sport Scolaire dans ces campagnes, donnez du poids au SNEP-FSU : il est temps de passer à l'acte de l'adhésion.

Pour cela, je vous rappelle que :

- 66% de votre cotisation est déductible des impôts ou 100% est déclaré en frais réels de l'année d'adhésion.
- Vous pouvez encore régler votre adhésion en plusieurs fois, jusqu'à 4 fois par chèque ou 3 fois par prélèvement automatique si vous nous envoyez la fiche d'adhésion avec votre règlement dès réception de ce bulletin.
- Si le coût peut paraître important, il n'en est rien. Un agrégé classe exceptionnelle septième échelon (cotisation la plus chère à 366€ par an) ne revient qu'à 0,68€ par jour de travail (36 semaines à 5 jours), déductions fiscales comprises.



Philippe Collot

ÉQUIPEMENTS : Construire et/ou rénover des installations sportives, c'est Primordial et Urgent !

Le SNEP-FSU de Nancy-Metz a lancé une vaste enquête équipements sportifs : nous remercions les collègues des 4 départements de notre Académie qui y ont déjà répondu.

Nous constatons que la très grande majorité des équipements appartient aux communes et intercommunalités (EPCI). De ce simple fait, les établissements scolaires ne sont maîtres ni des créneaux horaires attribués, ni du type d'équipement, de leur aménagement, de leur entretien, du gardiennage, des consommations, etc...

A cela s'ajoute la problématique des déplacements, qui réduit le temps de pratique pour les élèves, et du transport qui augmente également l'empreinte carbone. A l'heure où la crise climatique s'impose dans notre quotidien, il est urgent de changer de politique.

Les équipements sportifs doivent faire partie des programmes des candidats à la présidentielle, mais également des politiques et mises en œuvre des conseils départementaux et régionaux (CD et CR) qui viennent d'être renouvelés.

Pourquoi il est urgent d'investir :

- les équipements sportifs sont inégalement répartis dans les territoires et en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des scolaires (EPS et Sport Scolaire) et des autres pratiquants.
- le positionnement géographique des piscines discrimine certains territoires ainsi que les quartiers prioritaires de la ville. 1 enfant sur 6 ne sait pas nager en arrivant en 6ème !
 - il faut construire des équipements sportifs, adaptés et fonctionnels, intra-muros ou à proximité immédiate des EPLE, pour respecter les horaires obligatoires EPS et développer le sport scolaire, et pour éviter les coûts de transport et réduire l'empreinte carbone.
 - le décret du 23/07/2019 impose une réduction de la consommation énergétique finale de 40% à l'horizon 2030 des bâtiments tertiaires, dont les équipements sportifs actuellement les plus consommateurs d'énergie des collectivités locales. Allier transition environnementale et amélioration des conditions d'enseignement, c'est nécessaire et surtout possible !

Depuis fin janvier, le SNEP-FSU a publié un nouveau référentiel des équipements sportifs qui s'appelle « **RESET** », et qui traite de ces questions. Nous vous invitons tous les collègues qui ne l'ont pas encore fait à renseigner l'enquête qui est en ligne sur notre site académique.

Avant de la remplir, vous devez avoir en votre possession quelques informations ou/et éléments de renseignement : Nom(s), propriétaire(s), tarif de location, superficie, et photos de vos installations sportives. Vous obtiendrez un score sur 30 points qui vous renseignera sur la qualité de vos équipements (satisfaisante ou non) dont vous disposez pour exercer votre métier !

En ayant des éléments complets sur les installations sportives lorraines, le SNEP-FSU de Nancy-Metz peut mieux agir !



Pierre Goudot



Dans la rue :

- 13 janvier (grève sanitaire éducation nationale),
- 20 janvier (mobilisations devant les DSDEN)
- 27 janvier (grève inter pro, conditions de travail, salaires)



Au Comité Technique Académique au Rectorat de Nancy, le 12 janvier et le 4 février (Isabelle Chaube)

En réunion avec les **STAPS** de Metz pour établir des relations et envisager des réunions d'informations vers les étudiants et les aider dans leurs revendications (Céline Bristiel et Céline Lemercier)

Dans les différents CTS Départementaux pour préparer la rentrée 2022 dans les collèges :

- A Nancy, le 26 janvier (Laetitia Sobac)
- A Metz, le 26 janvier (Céline Bristiel)
- A Bar le Duc, le 24 janvier (Christelle Schulte)
- A Epinal, le 18 février (Laurent Simonin)

Aux conseils départementaux UNSS :

- le 4 février à Verny (Céline Bristiel)
- le 4 mars à Nancy (Annick Louis)
- le 10 mars à Bar le Duc (Marie-Inès Breniaux)
- début avril à Epinal (Laurent Simonin)

Au congrès national SNEP de Porticcio (Céline Bristiel, Céline Lemercier, Christine Gruzelle, Christelle Schulte, Marie-Inès Bréniaux, Gwenaëlle Natter)



Au conseil régional UNSS prévu le mardi 8 mars (Pierre Goudot et Philippe Collot)

En CAPA recours rendez-vous de carrière le 2 février (les 10 commissaires paritaires du SNEP).

Au congrès national de la FSU à Metz (Christine Gruzelle, Gwenaëlle Natter, Roland Rouzeau) du 31 janvier au 4 février.



En audience avec l'IA-DASEN adjointe 54 le 17 janvier pour évoquer les établissements en souffrance. (Christine Gruzelle et 2 SNES 54)

En audience avec le Recteur et un IA-IPR le mercredi 23 février (Christine Gruzelle et Céline Bristiel)



L'éducation à la gestion du risque, subjectif et objectif, fait partie intégrante de notre enseignement. C'est en cela que nous sommes experts pour tenir compte des contraintes des règlements et protocoles, sans qu'il soit utile de nous sommer d'injonctions supplémentaires et dévastatrices.

À l'heure où la nature se réveille et où la vie reprend ses droits, le SNEP-FSU insiste auprès de tous les responsables politiques afin de cesser de faire peser une chape de plomb qui empêche, qui paralyse, qui décourage, qui **désoriente**, qui épuise les derniers volontaires ...

Et pour nous **orienter** et assurer une véritable continuité de la pratique du Sport Scolaire, enjeu essentiel pour émanciper aujourd'hui nos élèves, le SNEP-FSU continue à demander :

- **Des balises** : un protocole spécifique permettant une réelle pratique de toutes les APSA de la part de la Direction Nationale UNSS, dont l'adhésion serait partagée par tous les cadres et animateurs.
- **Une boussole** qui laisserait le choix à certaines AS en grande difficulté financière, de passer à l'achat de la licence individuelle et une re-tarifification avantageuse du contrat pour les LP, Lycées et Collèges.
- **Une carte, un plan « Marshall »** qui définirait les moyens humains et les équipements nécessaires pour effectuer une reprise dynamique et durable de nos AS, en fédérant tous les acteurs du sport autour d'un projet commun de nation sportive.
- **Un itinéraire** sans ruptures, restrictions, annulations, qui baliserait les diverses activités professionnelles des collègues actifs, cadres, coordonnateurs... au profit de leurs animations et leurs organisations de rencontres et de compétitions.

C'est à ce titre que nous poursuivons notre action avec et pour nos élèves : la **course** en tête !



Christelle Schulte



Pierre Goudot

Actu corpo

CAPA « RECOURS AVIS RENDEZ-VOUS DE CARRIERE »



En 2020-2021, 65 collègues étaient éligibles à un rendez-vous de carrière (42 hommes et 33 femmes).

Pour le premier rendez-vous de carrière au 6° échelon : 26 collègues (15 hommes et 11 femmes). **6 avis excellent ont été accordés à 6 hommes, aucun pour les femmes.** Pour le deuxième rendez-vous de carrière au 8° échelon : 10 collègues éligibles (7 hommes et 3 femmes). **2 avis Excellent donnés à 2 femmes.** Pour le troisième rendez-vous de carrière (au 9° échelon) : 39 collègues éligibles (20 hommes et 19 femmes) : **11 avis Excellent donnés, à 6 hommes et à 5 femmes.** Force est de constater que la proportionnalité n'est pas du tout respectée pour le nombre d'avis *Excellent* donné au premier rendez-vous de carrière. Le meilleur avis possible (*Excellent*) est encore une fois plus favorable aux hommes (28% accordé aux hommes contre 21% pour les femmes sur toute la campagne de rendez-vous de carrière 2020-2021).

3 collègues ont demandé au recteur une révision de leur avis SIAE (3 hommes), pour une acceptation.

Les 2 collègues non satisfaits en première instance ont fait un recours en CAPA. Malgré notre appui aux arguments avancés à la lecture de leur dossier, l'administration est restée sourde, et ils n'ont pas obtenu une révision positive de leur avis. Il est à noter qu'un avis « satisfaisant » à l'un des 11 ITEMS est « bloquant » pour obtenir une révision de « TS » à « EXC ». Et nous constatons encore un poids plus considérable de l'avis des IPR que des chefs d'établissement lors des discussions en CAPA. Notre déclaration lue en CAPA est en ligne sur notre site web académique : [SNEP-FSU Nancy-Metz \(snepsu-nancy-metz.net\)](https://www.snepsu-nancy-metz.net)



Gabriel Manivong



Laetitia Sobac



Depuis février 2022, les services académiques ont commencé à mettre en fonction et vont déployer dans les mois à venir, sur le portail Colibris, des formulaires vous permettant d'effectuer des démarches dématérialisées auprès des gestionnaires en charge de vos dossiers et d'en suivre le traitement. Dans un mail daté du 3 février et reçu sur nos BAL académiques, les précisions suivantes nous sont données :

Au 1er février, vous pourrez accéder à cinq formulaires sur cet espace pour demander la mise à jour de votre dossier administratif et financier de certaines informations personnelles, comme le changement de votre adresse personnelle, vos coordonnées téléphonique et de messagerie personnelles, vos coordonnées bancaires, votre situation familiale (conjoint et enfant).

Si vous êtes concerné(e) par l'une ou l'autre situation, vous utiliserez désormais l'espace numérique "Colibris" et complétez le formulaire correspondant à votre demande. Celui-ci sera traité directement par votre gestionnaire qui échangera, au besoin, avec vous via Colibris.

L'académie va déployer à brève échéance d'autres formulaires portant sur des actes de gestion individuelle ou collective (demandes de disponibilité, de congés familiaux, démarches dans le cadre des opérations de mobilité etc).

L'analyse du SNEP : une facilitation qui déshumanise encore un peu plus les relations entre agents et administration rectorale. Un risque pour les pièces jointes (notamment sur la situation personnelle de l'agent) qui transitent par voie numérique. Et un gain économique « affiché » pour l'état (moins d'archivage, moins d'agents, possibilité de recourir au télé-travail pour le personnel des services ministériels et rectoraux...) quand dans le même temps nous savons que le numérique est très énergivore et a un coût important. Et encore un recours à l'informatique qui posera problème en cas de panne ou de surcharge.

Laetitia Sobac

INFOS MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2022

Malgré la suppression de certaines CAPA, le SNEP-FSU, organisation syndicale représentative pour tous les enseignants d'EPS de l'enseignement publique, **garde le droit d'assister tout candidat à mutation dans son suivi et son recours administratif.**

Pour le mouvement INTRA-ACADEMIQUE, lors de la saisie sur le serveur SIAM, vos élus paritaires SNEP vous ont proposé **10 permanences téléphoniques, et 6 réunions dédiées**, entre le 15 et le 28 mars, et ont répondu à chaque sollicitation par téléphone ou par mail. Désormais, il s'agit de **leur envoyer une copie complète de votre dossier de mutation** (fiche syndicale SNEP à télécharger sur le site académique et à nous retourner renseignée, ainsi que la confirmation de demande de mutation et la copie de toutes les pièces justificatives). Vos élus paritaires vérifieront alors votre barème, celui qui devrait théoriquement être retenu par l'administration, et vous accompagneront si besoin pour contester un mauvais barème retenu, ou une affectation contestable.

Site web académique : <http://www.snepfsu-nancy-metz.net/>

Copie complète de dossier de demande de mutation à envoyer à vos élus paritaires par mail à : corpo-nancy@snepfsu.net

!!! La fiche syndicale de suivi et de mandatement est téléchargeable sur notre site web à la rubrique « Mutations », sous rubriques, « Le mouvement intra » : elle doit être renseignée et renvoyée impérativement en même temps que la copie de votre dossier de mutation. Sans cette fiche de mandatement, nous ne serons pas autorisés à intervenir pour vous auprès du rectorat en cas de nécessité (erreur de barème ou de vœux à faire corriger, contestation du résultat obtenu...).



Laetitia Sobac

Chantal Suarez





Voici les principaux contacts au rectorat, pour vos questions, ou envoi de documents, etc... N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un doute, ou pour une aide à la mise en forme de votre courrier ou mail, que ce soit au recteur, au DRH, à la chef de bureau DPE 3.

Adresse du Rectorat Central - 2 rue Philippe de Gueldres - 54000 NANCY - 03.83.86.20.20 (pour tout envoi postal)

Le recteur : Jean-Marc Huart
ce.recteur@region-academique-grand-est.fr

La secrétaire générale : Marie-Laure Jeannin
marie-laure.jeannin@ac-nancy-metz.fr

Le secrétaire général adjoint – Directeur des Ressources Humaines :
Laurent Seyer laurent.seyer@ac-nancy-metz.fr

Les contractuels et vacataires EPS :

Chef de bureau
Astrid Richoux tél : 03.83.86.21.73
mobile : 06.27.84.13.33 - bureau 224
Astrid.Richoux@ac-nancy-metz.fr

Gestion financière
Julie Chenal tél : 03.83.86.26.30 - bureau 220
Julie.Chenal@ac-nancy-metz.fr

Gestion administrative
Ouardia Coulibaly tél : 03.83.86.26.45 - bureau 217
Ouardia.Coulibaly1@ac-nancy-metz.fr

Les enseignants d'EPS titulaires (en poste fixe ou TZR) dépendent du service administratif « DPE 3 EPS » : c'est la Division des Personnels Enseignants n°3, en charge (notamment) de la gestion des professeurs et agrégés d'EPS. Ce service gère aussi les dossiers des enseignants PLP, PEGC, CE, et personnels d'éducation.

Chef de bureau :
Catherine Nassoy tél : 03.83.86.26.04 - bureau 103 - catherine.nassoy@ac-nancy-metz.fr

Gestionnaires administratifs et financiers :

Marie-Noelle Galopin - tél : 03.83.86.26.58
mobile : 06.19.75.47.57 - bureau 105
marie-noelle.galopin@ac-nancy-metz.fr
gère les professeurs d'EPS du 57

Isabelle Gury tél : 03.83.86.22.54
mobile : 06.14.42.96.33 - bureau 105
isabelle.gury@ac-nancy-metz.fr
Gère les agrégés 57 et 88 - Professeurs d'EPS 88 - CE. EPS du 57 et 88 - PEGC

Véronique Millot - tél : 03.83.86.22.80
mobile : 06.10.86.39.43 - bureau 105
veronique.toussaint@ac-nancy-metz.fr
gère les agrégés, Professeurs et CE du 54 et 55

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

À l'issue de la période de candidature qui s'est déroulée **du 3 au 24 janvier**, deux phases s'ouvrent pour les collègues intéressés et qui ont postulé.

Phase 1 : Recevabilité des candidatures

La recevabilité de chaque candidature est étudiée. Quand une candidature n'est pas jugée recevable, l'intéressé(e) en est informé. Dans ce cas, tu peux former un recours administratif en application de l'article 14 bis de la loi du 11 janvier 1984.

Tu peux donc choisir un représentant désigné par une organisation syndicale **représentative** de ton choix pour t'assister.

Le SNEP-FSU est une organisation représentative. Contacte-nous à :
corpo-nancy@snepfusu.net

Phase 2 : Examen des candidatures

Les candidatures jugées recevables **sont examinées par le recteur** en recueillant au préalable l'avis des corps d'inspection et du chef d'établissement (ou de l'autorité hiérarchique compétente) et par le ministre pour les personnels affectés hors académie. Ces avis, formulés à partir des éléments du curriculum vitae et de la lettre de motivation du candidat, se déclinent en quatre degrés : très favorable, favorable, réservé, défavorable.

Les avis modifiés défavorablement d'une campagne à l'autre doivent être justifiés et expliqués aux intéressés. Les avis des recteurs sont transmis au ministère au plus tard le 11 mars 2022. La publication des promotions est prévue le **5 juillet 2022**.



Laetitia Sobac



Un décret modifiant les conditions d'accès à la classe exceptionnelle a été examiné en Comité Technique Ministériel le 26 janvier 2022.

Il apporte plusieurs modifications importantes :

- La durée des fonctions et missions éligibles pour le premier vivier de la classe exceptionnelle passe de **8 ans à 6 ans** ;
- La répartition entre les deux viviers passe de **80%** des promotions pour le vivier 1, **20%** pour le vivier 2 à **70%** des promotions pour le vivier 1, **30%** pour le vivier 2 ;
- Des nouvelles affectations sont prises en compte : conseiller en formation continue (CFC), enseignant exerçant en établissement pénitentiaire et centre éducatif fermé, enseignant dans les établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement (CLA).

Le SNEP avec la FSU a fait remonter lors de cette séance l'ensemble des problématiques posées par les modes d'accès à la classe exceptionnelle. Si le rééquilibrage entre vivier 1 et vivier 2 est une évolution positive, elle est largement insuffisante pour régler les problèmes actuels.

La réduction des durées des missions de 8 ans à 6 ans, si elle peut permettre de récupérer des collègues en fin de carrière, permettra à des collègues encore plus jeunes d'être promouvables. Le SNEP-FSU demande depuis plus de 6 mois des projections sur le nombre de collègues concernés et les effectifs par tranche d'âge. Aucun élément ne nous a été apporté. Sur ce sujet, il faudra continuer les pressions sur les rectorats pour que ce soit bien les collègues les plus âgés qui profitent de cette promotion dans un grade contingenté.

Enfin, sur les nouvelles affectations, pourquoi celles-là et pas d'autres.... ? Le ministère veut surtout des fonctions où il n'y a pas trop de collègues. Alors que certaines fonctions ou missions auraient pu être reconnues (TZR, exercice en EREA, prof principal...), le ministère reste sur une liste de missions très réduites **et très genrées**.

Ce décret devrait être publié prochainement mais sûrement dans un calendrier qui repoussera encore une fois les opérations de promotion à la classe exceptionnelle en fin d'année scolaire, ce qui pose problème pour les collègues retraitables notamment au 1er septembre 2022.

Le SNEP-FSU continuera d'agir pour que le maximum de collègues puissent accéder à la classe exceptionnelle.

Le compte personnel de formation (CPF) : attention aux arnaques !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tout agent public bénéficie d'un compte personnel d'activité (CPA), qui comprend notamment un compte personnel de formation (CPF), ayant pour objet **d'acquérir des droits qui permettent de suivre des actions de formation**. Vous avez certainement dû recevoir de nombreux SMS ou mails d'alerte : des officines de formation continue tentent ainsi de récupérer une partie des salariés dans leurs formations.

Cela ne concerne pas les agents de la fonction publique, car la conversion des DIF (droits individuels à la formation) vers le CPF est automatique, et nous ne sommes pas éligibles aux formations dont ces officines font la publicité. Il n'y a donc rien à faire pour les enseignants.

Pour rappel, le CPF est un dispositif de la formation professionnelle qui accompagne la **construction du parcours professionnel** : il permet d'acquérir un **crédit d'heures**, mobilisé à l'initiative de l'agent (soit pour suivre une formation nouvellement qualifiante (diplôme, certification), soit pour mettre en œuvre un

projet d'évolution professionnelle). Ce projet personnel peut s'inscrire dans le cadre d'une mobilité fonctionnelle ou géographique, d'une promotion, de la prévention d'une inaptitude (physique par exemple pour les professeurs d'EPS) ou d'une reconversion professionnelle vers le secteur privé notamment.

Pour rappel : depuis le 1^{er} janvier 2021, le CPF est alimenté de **25h par année civile** (plafond de 150h sur la carrière). Vos droits sont consultables sur le portail **« moncompteformation.gouv.fr »**. L'agent doit d'abord solliciter l'accord de son employeur (pour nous le rectorat, via un formulaire en ligne), et cela donne droit également au **financement éventuel de la formation visée** (plafond de 1500€ par an, porté à 2500€ en cas d'inaptitude médicale à l'exercice de ses fonctions, suite à maladie ou accident).

N'hésitez pas à nous contacter sur le sujet pour être accompagné dans votre éventuelle démarche : corpo-nancy@snepsu.net



Laetitia SOBAC